

Instruction générale sur le tir de l'Infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Instruction générale sur le tir de l'Infanterie . quatrième partie, le tir aux fusils-mitrailleurs et mitrailleuses : A. le tir aux armes automatiques de 7,5 mm modèle 1952 et de 7,62 N modèle F1 : approuvé le 22 juillet 1970, sous le n° 11916/DTA/INF/TT / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Bureau Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Bureau Instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1970

Description matérielle : 1 vol. (131 p.) : ill. ; 21 cm

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Réimpr. : 1995

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Tir militaire -- Règlements